

Bruxelles, le 15 juin 2026
(OR. en)

Dossier interinstitutionnel:
2025/0240 (COD)

9807/1/26
REV 1 ADD 3

COH 94
SOC 294
AGRI 428
AGRIFIN 104
PECHE 208
FIN 759
JAI 674
SAN 356
CODEC 1038
CADREFIN 248
POLGEN 139
IA 142

NOTE

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: Conseil

Objet: Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant le Fonds européen pour la cohésion économique, sociale et territoriale, l'agriculture et les zones rurales, la pêche et les affaires maritimes ainsi que la prospérité et la sécurité pour la période 2028-2034 et modifiant le règlement (UE) 2023/955 ainsi que le règlement (UE, Euratom) 2024/2509 (règlement PNR)

- Orientation générale partielle

= *Déclaration de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie*

Les délégations trouveront en annexe une déclaration de l'Estonie, de la Lettonie et de la Lituanie à inscrire au procès-verbal de la session du Conseil.

DÉCLARATION DE L'ESTONIE, DE LA LETTONIE ET DE LA LITUANIE

sur la prise en compte et la résolution des difficultés rencontrées par les régions limitrophes de la Russie et de la Biélorussie, dans le contexte des négociations sur le paquet PNR et sur le prochain cadre financier pluriannuel

L'Estonie, la Lettonie et la Lituanie saluent les progrès réalisés au cours des négociations sur le paquet relatif au cadre financier pluriannuel. Nous demeurons fermement déterminés à soutenir les travaux menés par les présidences chypriote et irlandaise en vue de parvenir à un accord cette année.

Toutefois, d'importantes préoccupations subsistent quant à la capacité du cadre proposé à répondre aux difficultés rencontrées par les régions frontalières orientales de l'Union européenne, en particulier celles qui sont limitrophes de la Russie et de la Biélorussie.

Le 18 février 2026, la Commission a adopté sa communication intitulée "Des régions fortes pour une Europe sûre", dans laquelle elle relève que les régions NUTS 2 limitrophes de la Russie, de la Biélorussie et de l'Ukraine sont confrontées à des défis sécuritaires, économiques et démographiques spécifiques en raison de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, des menaces hybrides et de la modification profonde de l'environnement géopolitique; elle y affirme en outre que les *"régions les plus touchées par la détérioration de l'environnement de sécurité et par l'augmentation des risques d'actions militaires conventionnelles sont celles qui se trouvent à la frontière extérieure avec la Russie et la Biélorussie"*. Relever ces défis se fait au détriment des investissements à long terme dans la compétitivité, l'innovation, le bien-être de la société et le développement socio-économique durable. La Commission souligne à juste titre que le renforcement de la résilience et de la prospérité de ces régions constitue un investissement stratégique dans la sécurité et la stabilité de l'Europe.

Bien que des références à la communication et aux difficultés rencontrées par les régions frontalières orientales aient été introduites dans plusieurs propositions législatives, les dispositions correspondantes ne reflètent pas encore suffisamment l'ampleur, la persistance et la nature singulière de ces défis.

Les besoins et la situation des régions frontalières orientales sont uniques, et les seuls budgets nationaux sont insuffisants pour raisonnablement faire face à l'ampleur des défis auxquels les régions limitrophes orientales d'Estonie, de Lettonie et de Lituanie sont confrontées. Ces régions doivent absorber des coûts croissants en matière de sécurité, de résilience et de préparation et atténuer l'impact sur leurs populations, tout en préservant leur vitalité économique, leur cohésion sociale et leurs perspectives de développement à long terme. En l'absence d'une réponse plus vigoureuse, ces pressions risquent de creuser les disparités territoriales et de saper l'attractivité et la compétitivité des régions situées aux frontières extérieures de l'Union. Dans ce contexte, il importe vivement d'atténuer ces difficultés comme il se doit.

Par conséquent, nous maintenons notre position selon laquelle les régions limitrophes de la Russie et de la Biélorussie doivent bénéficier d'une visibilité accrue dans le futur cadre législatif, s'accompagnant d'un soutien supplémentaire au niveau de l'UE et d'un appui budgétaire adéquat au titre du cadre financier pluriannuel. Un cadre qui prend acte de ces défis sans apporter de réponse qui en soit à la hauteur risque d'échouer à contribuer aux objectifs stratégiques de l'Union.

Les États baltes continuent de compter parmi les États membres qui reçoivent les plus bas des montants réservés par hectare proposés. **Compte tenu des défis et des investissements supplémentaires nécessaires pour renforcer la sécurité et la résilience des régions frontalières orientales de l'UE, il demeure important de continuer d'œuvrer à la convergence externe des paiements directs afin d'assurer la sécurité alimentaire et la résilience de nos régions.** Il convient de s'attaquer à cette question en conséquence.

Pour les raisons qui précèdent, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie estiment qu'il est nécessaire de poursuivre les travaux pour faire en sorte que le prochain cadre financier pluriannuel apporte une réponse plus équilibrée et crédible aux réalités que connaissent les régions limitrophes de la Russie et de la Biélorussie.